

ANNEXE TECHNIQUE
Rév 05 : (27/10/2023)
Certificat d'Accréditation
N° 1-2-022 Rév 03

L'Organisme Algérien d'Accréditation atteste que :

Nom : **Laboratoire du complexe GP1Z / Division GNL et GPL /Activité liquéfaction et séparation/ SONATRACH**
Adresse : **SH/Aval Complexe GP1Z.BP 39.Béthioua.Oran**

Satisfait aux exigences de la norme ISO/IEC 17025:2017 et aux règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'essais suivants :

- ✓ **Analyses physico-chimiques du GPL.**

SITE CONCERNÉ	Laboratoire du complexe GP1Z/ Division GNL et GPL /Activité liquéfaction et séparation/ SONATRACH Adresse : SH/Aval Complexe GP1Z.BP 39.Béthioua.Oran Contact : ZERROUKI Mostapha Tél : + 213 661 12 88 16 Fax : / Adresse électronique : mostapha.zerrouki@sonatrach.dz
----------------------	---

Unité technique concernée : Laboratoire de contrôle du complexe GP2Z

- **Analyse du GPL par Chromatographie en Phase Gazeuse (CPG)**

Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour les activités susmentionnées et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté.(cf. communiqué conjoint ISO/ILAC d'Avril 2017)

Date de prise d'effet le : 27/10/2023

Date de fin de validité le : 26/10/2027

Pour le Directeur Général et par délégation
La Directrice Technique
LOUMI Farida

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise.

- Unité technique : Laboratoire de contrôle du complexe GP1Z

Pétrochimie/Raffinage du pétrole					
Analyses physico-chimiques des produits pétroliers					
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Type de portée	Essais sur site client
Gaz du pétrole liquéfié (GPL)	Methane (C1) : de 0.01 à 100% en volume.	Analyse par chromatographie en phase gazeuse (CPG)	ASTM D2163 :2023	Fixe	Non
	Ethane (C2) : de 0,1 à 100% en volume				
	Propane (C3) : de 0.01 à 100% en volume.				
	Iso-butane (iC4) : de 0.01 à 100 % en volume				
	n-butane (nC4): de 0.01 à 100% en volume				
	Iso-pentane (iC5) : de 0.01 à 100 % en volume.				
	n-pentane (nC5): de 0.01 à 100 % en volume				

« Portée fixe : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes reconnues décrites dans la portée d'accréditation en les respectant strictement »